

**INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES
DERIVEURS ILCA 2021-2024**

**CHAMPIONNAT D'ILLE ET VILAINE
26-27 mars 2022 – BAIE DE SAINT MALO**
Autorité Organisatrice : Société Nautique de la baie de Saint Malo
Grade : 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 30min heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le site Internet <http://snbsm.com>

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre, seront envoyés au mât de pavillons situé devant le parking du club de plongée du Naye coté ouest

4.2 Les équipements individuels de flottabilité doivent être portés à tout moment sur l'eau, sans envoi préalable du pavillon Y. Ceci modifie la RCV 40.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses :

Date	Classe
26-27 mars 2021	ILCA7
	ILCA6
	ILCA4

5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le samedi 26 mars 2022 est **13 h**

"Attention changement d'heure dans la nuit du samedi au dimanche"

L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course le 27 mars 2022 est **11 h**

Aucun signal ne sera donné après **15h30**

5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Pour les **ILCA 7**: pavillon de classe ILCA rouge sur fond **blanc**

Pour les **ILCA 6**: pavillon de classe ILCA rouge sur fond **vert**

Pour les **ILCA 4**: pavillon de classe ILCA rouge sur fond **jaune**

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :
- Parcours 1 : ILCA 5 et ILCA 6
 - Parcours 2 : ILCA 4
 - Signal : Numéro sera affiché à l'arrière du comité

9. MARQUES

Départ	Parcours	Arrivée
Bateau viseur	1 : conique jaune 2 & 3 : Conique Blanche 4 : cylindrique jaune 5 : conique orange	Cylindrique (Frite) Verte

10. LE DEPART

- 10.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un **pavillon orange sur le bateau du comité** de course à tribord et le **mat arborant un pavillon orange sur le bateau viseur** à bâbord.
- 10.2 *[DP] [NP]* Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

11. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mat du bateau "Arrivée" arborant un pavillon bleu à Bâbord et la bouée d'arrivée cylindrique Verte à tribord

12. SYSTEME DE PENALITE

- 12.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la **pénalité d'un tour**.
- 12.2 L'annexe P s'applique, modifiée comme suit :
- 12.2.1 la RCV P2.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 12.2.2 La RCV P2.3 ne s'applique pas et la RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après la première.

13. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 13.1 Les temps sont les suivants :

Classe	Temps cible
laser	45 minutes

- 13.2 Les bateaux ne finissant pas 15min après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini, seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).
- 13.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

14. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 14.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 90 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le site Internet <http://snbsm.com>
- 14.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé dans le bureau du Club de plongée de la cale du Naye
- 14.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé dans le bureau du club de plongée de la cale du Naye. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

14.4 Une liste des bateaux qui ont été pénalisés selon l'annexe P pour avoir enfreint la RCV 42 sera affichée.

15 CLASSEMENT

15.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

15.2 Courses retirées

- Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

- si trois courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

16 REGLES DE SECURITE

16.1 *[DP] [NP]* Un émargement pourra être mis en place au départ et au retour le samedi 26 mars 2022 ainsi que au départ et au retour le dimanche 27 mars 2022 sur le site Internet <http://snbsm.com>

16.2 *[DP] [NP]* Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

17 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Le bote d'amarrage à poste sera **obligatoire** tout le temps de l'épreuve

18. ACCOMPAGNATEURS

18.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

18.2 La règlementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

19. EVACUATION DES DETRITUS

Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux officiels ou accompagnateurs.

20. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux.

Le CANAL VHF qui sera utilisé est le 06

21. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

22. PRIX

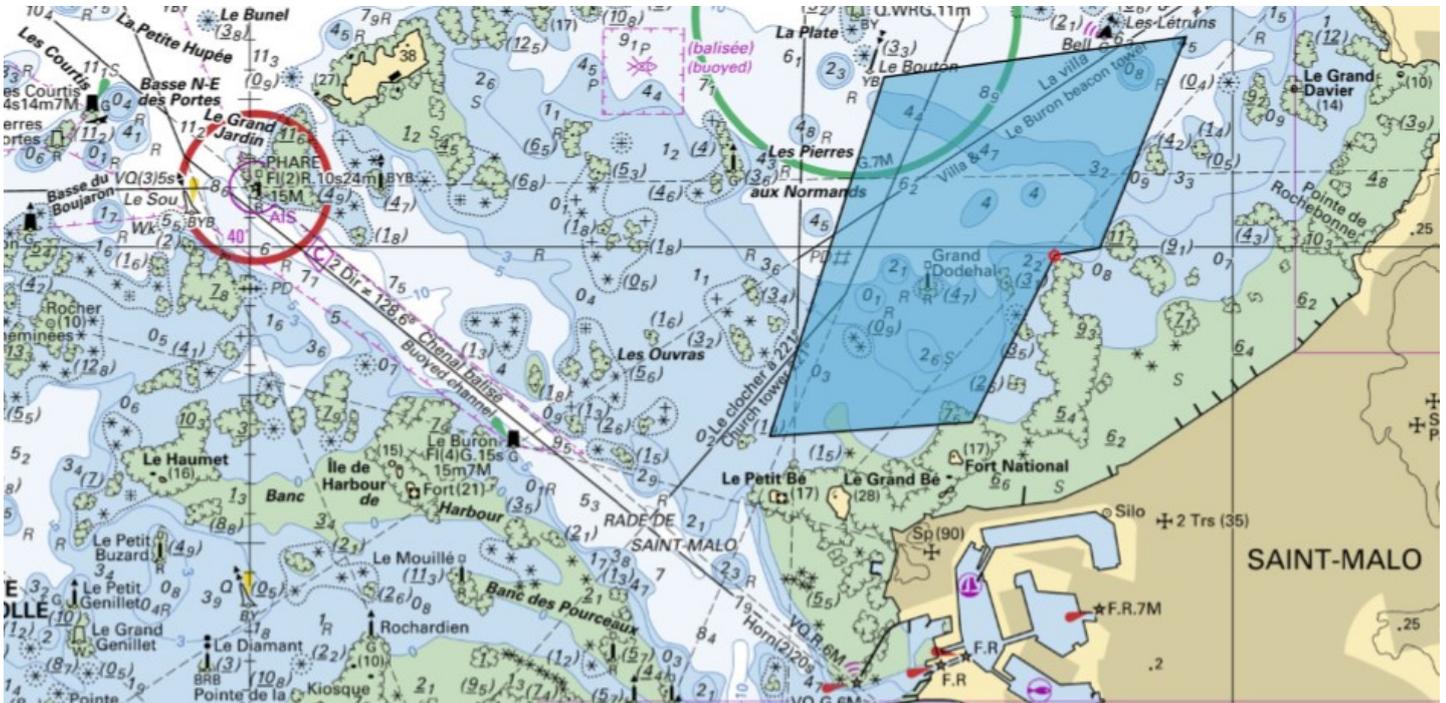
Des prix seront distribués:

Au trois premiers de chaque catégorie et la première fille

Arbitres désignés :

Président du comité de course : LE ROUX Yann
Comite de course adjoint: LABOURDETTE Lionel
Présidente du jury : LE ROUX Mathilde

ANNEXE ZONES DE COURSE

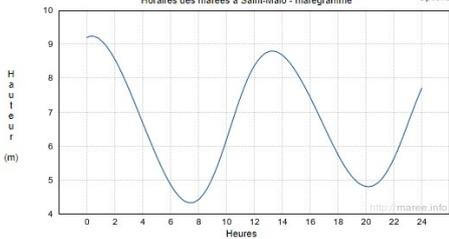


Samedi 26 Mars 2022 - UTC+1 Semaine 12 48°38' N 2°00' W

Le lever du soleil : 07h00 Dernier croissant de lune Coucher du soleil : 19h26

Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM 44	00h21	07h05	01h10	9,23m	4,90m	0,41m	1,23m	2,45m
BM	07h26	05h51	00h58	4,33m	4,46m	0,37m	1,12m	2,23m
PM 40	13h17	06h52	01h08	8,79m	3,99m	0,33m	1,00m	2,00m

Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme



Saint-Malo ☆

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Sam 26	00h21	9,23m	44
	07h26	4,33m	40
	13h17	8,79m	40
	20h09	4,80m	

▲ Changement d'heure de UTC+1 à UTC+2

Dim 27	03h15	8,84m	41
	10h11	4,41m	45
	16h18	8,88m	45
	23h03	4,51m	
Lun 28	04h59	9,41m	51
	11h48	3,69m	59
	17h42	9,72m	59
Mar 29	00h28	3,56m	67
	06h06	10,39m	67
	12h58	2,74m	74
	18h38	10,68m	74
Mer 30	01h28	2,51m	81
	06h57	11,31m	81
	13h54	1,93m	86
	19h23	11,47m	86
Jeu 31	02h18	1,88m	91
	07h40	11,99m	91

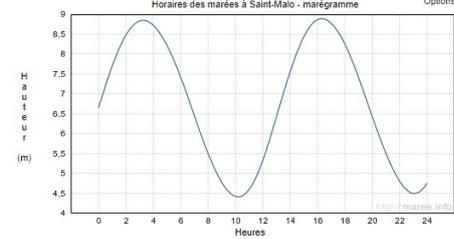
Dimanche 27 Mars 2022 - UTC+2 Semaine 12 48°38' N 2°00' W

Le lever du soleil : 07h57 Dernier croissant de lune Coucher du soleil : 20h29

Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
PM 41	03h15	06h56	01h09	8,84m	4,43m	0,37m	1,11m	2,22m
BM	10h11	06h07	01h01	4,41m	4,47m	0,37m	1,12m	2,24m
PM 45	16h18	06h45	01h07	8,88m	4,37m	0,36m	1,09m	2,19m
BM	23h03			4,51m				

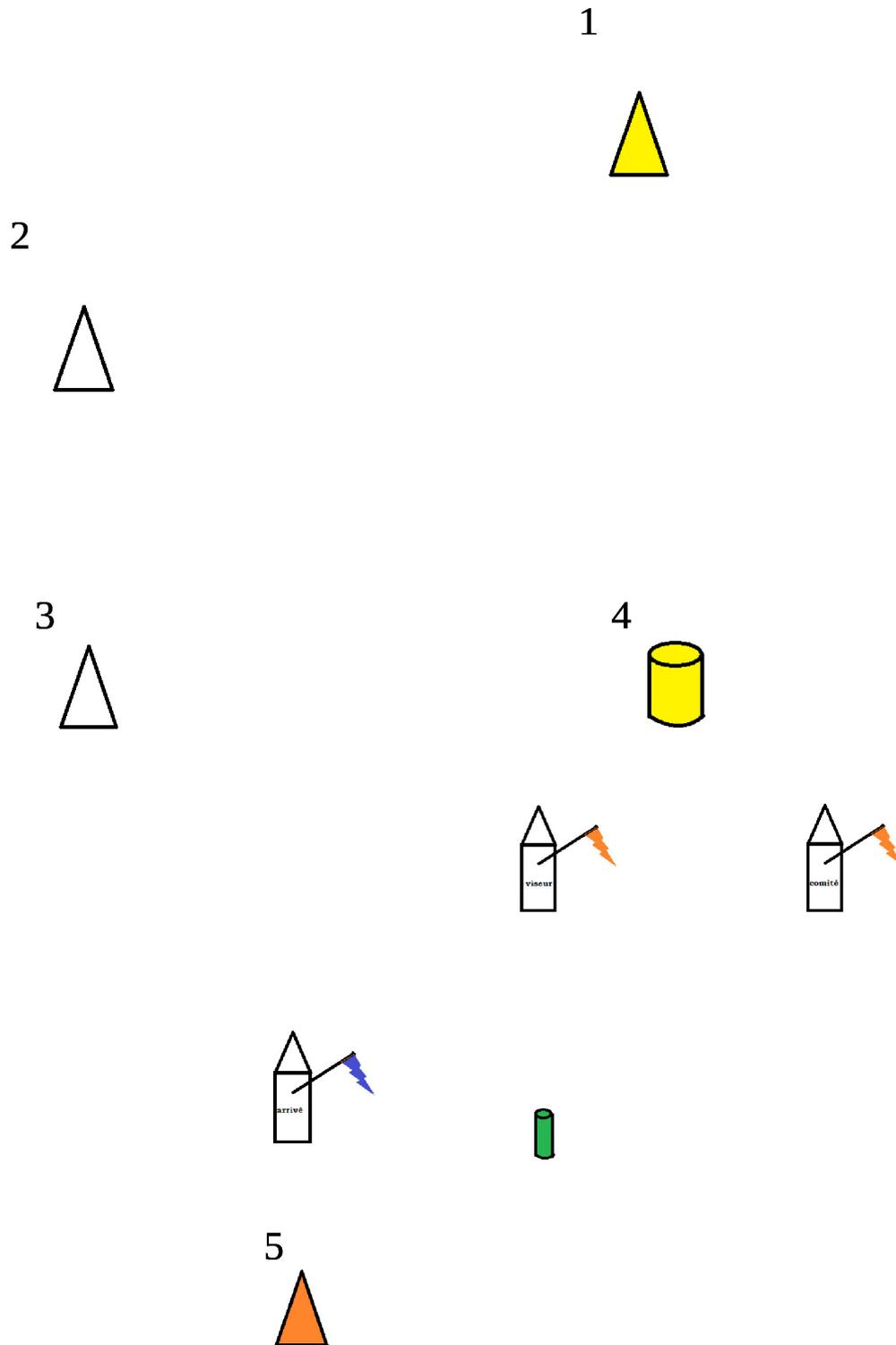
▲ Changement d'heure de UTC+1 à UTC+2

Horaires des marées à Saint-Malo - marégramme



Date	Heure	Hauteur	Coeff.
Dim 27	03h15	8,84m	41
	10h11	4,41m	45
	16h18	8,88m	45
	23h03	4,51m	
Lun 28	04h59	9,41m	51
	11h48	3,69m	59
	17h42	9,72m	59
Mar 29	00h28	3,56m	67
	06h06	10,39m	67
	12h58	2,74m	74
	18h38	10,68m	74
Mer 30	01h28	2,51m	81
	06h57	11,31m	81
	13h54	1,93m	86
	19h23	11,47m	86
Jeu 31	02h18	1,88m	91
	07h40	11,99m	91

ANNEXE PARCOURS



Parcours 1 (ILCA 6 et 7) : 1 – 4 – 1 – 2 – 3 – 5 – arrivée

Parcours 2 (ILCA 4) : 1 – 2 – 3 – 2 – 3 – 5 – arrivée